RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET : ORGANISATION D'ATELIERS DE SENSIBILISATION AU HANDICAP DANS LES ÉCOLES DE LA VILLE DE VINCENNES

DÉCISION N° DM-26-351

EN DATE DU 02 OCTOBRE 2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N°A-26-228 en date du 31 mars 2026 portant délégation de fonction à Monsieur Nicolas LECOMTE en tant qu'Adjoint au Maire chargé du cadre de vie, des mobilités et de l'inclusion ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association Objectif Diversification Autour d'Actions de Sensibilisation (ODAAS), situé au 6 rue des Bateliers 92110 CLICHY, représentée par Monsieur Sébastien SERRARIO en qualité de Président, d'organiser des ateliers de sensibilisation au handicap dans les écoles de la ville de Vincennes du 2 novembre au 4 décembre 2026 pour un montant de 7 150,00 € TTC (sept mille cent cinquante euros) ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec l'association Objectif Diversification Autour d'Actions de Sensibilisation (ODAAS), situé au 6 rue des Bateliers 92110 CLICHY, représentée par Monsieur Sébastien SERRARIO en qualité de Président, pour l'organisation d'ateliers de sensibilisation au handicap dans les écoles de la ville de Vincennes du 2 novembre au 4 décembre 2026 pour un montant de 7 150,00 € TTC (sept mille cent cinquante euros)

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, des mobilités et de l'inclusion,

Signé

Nicolas LECOMTE

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télérecours citoyens »).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20261002-lmc1H14684H1-AR
Date de réception en Préfecture : 02/10/2026
Date de Publication : 02/10/2026